



HAL
open science

Will et Would + Base verbale VS le conditionnel français

Jean-Marie Merle

► **To cite this version:**

Jean-Marie Merle. Will et Would + Base verbale VS le conditionnel français. Jean-Marie Merle. Etude du conditionnel français et de ses traductions en anglais, Ophrys, p. 54-71, 2001, Linguistique contrastive et traduction, 9782708009837. hal-01386940

HAL Id: hal-01386940

<https://hal.science/hal-01386940v1>

Submitted on 24 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Résumé

Ce chapitre fait le point sur les caractéristiques qui opposent le conditionnel français et *will / would + BV*.

Les caractéristiques de *would + BV* ne recouvrent pas celles du conditionnel français puisque celui-ci peut :

- s'employer dans un segment repère, sans pour autant que soit posé pour repère le caractère vraisemblable, probable, d'une relation ni la volonté du sujet (ex : conjonctives temporelles, protases en **-rait**, relatives déterminatives chimériques) ;
- structurer un virtuel subjectif jusqu'à l'arbitraire (conditionnel thétiq ue de type ludique, ou thétiq ue de type chimérique) : de tels énoncés se caractérisent par leur dépendance externe ;
- exploiter le trait « non vérifiable » (conditionnel journalistique ou de précaution) pour colorer de non-certain le contenu d'une assertion. De tels énoncés se caractérisent non par leur orientation vers la validation, mais par une orientation contraire.

En anglais, en revanche, l'emploi de *would* engage l'énonciateur dans un jugement sur la congruence des termes mis en relation et sur l'orientation de la relation prédicative vers la validation : cette congruence interne est fondamentale, rend nécessaire l'effacement de toute intrusion de l'extérieur et favorise un repérage interne de type contextuel. Autrement dit, l'héritage sémantique de *will / would* persiste dans leur invariant et interdit tout type de repérage susceptible d'évacuer le critère de congruence interne.

Ces divergences entre le conditionnel français et *would + BV* rendent indispensable une analyse syntaxique et sémantique avant toute traduction.

CHAPITRE 5¹

***Will* et *Would* + Base verbale VS le conditionnel français**

Jean-Marie Merle

Université Nice Sophia Antipolis

CNRS UMR 7320,

Bases, Corpus, Langage

La première différence entre le français et l'anglais est d'ordre morpho-syntaxique : on retrouve en anglais comme en français le caractère virtuel associé à la notion verbale, mais *would* entre dans une structure auxiliée alors qu'en français la construction est affixée. Sur l'axe syntagmatique, les marqueurs, en français, viennent à la suite du lexème verbal, auquel ils sont soudés², alors qu'en anglais *would* tient lieu de relateur entre sujet et prédicat.

D'un côté, la forme synthétique du conditionnel français concentre toutes les composantes, nodale, modale et prédicative, de la fonction verbale³.

De l'autre, la forme *would* + *V* implique une répartition des fonctions, les fonctions nodale et modale étant dévolues à *would*. *Would* conserve un sémantisme irréductible, qui tient lieu de critère relateur, autour duquel se noue la relation prédicative, et dont les composantes sont susceptibles d'être réactivées, en fonction du contexte.

5.1. L'héritage sémantique de *WILL* / *WOULD*

La valeur fondamentale de *will*, héritage direct de *willan* (vouloir, désirer, aspirer à) est décrite de façon concordante comme l'expression d'une

¹ Chapitre 5 de Jean-Marie Merle, 2001, *Étude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Collection « Linguistique contrastive et traduction » dirigée par Jacqueline Guillemin-Flescher, Paris / Gap, Ophrys, p. 54-71.

² Cf. Ch. 2, « Les origines » : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00670022/document>.

³ — Fonction **nodale** : le verbe a pour fonction de nouer une relation prédicative (la relation fondamentale) ;

— fonction **modale** : le verbe est porteur de modalité ;

— fonction **prédicative** : la masse lexicale du verbe fournit tout ou partie du sémantisme du prédicat, **et** contribue à déterminer la structure sémantique (ou le schéma actanciel) de la relation fondamentale, ainsi que la structure interne du prédicat.

compatibilité⁴, d'un rapport de **congruence**⁵ ou de **concordance inhérente**⁶, entre prédicat et sujet. Cette valeur se rapproche des origines, en parallèle avec la réactivation de *will* lexical (ex. : "*She wills him back to life...*", *Time*, 1998⁷), lorsque *will* noue une relation émanant de la **volonté** ou de la bonne volonté (modalité radicale dynamique, de type IV⁸) du sujet (animé, sauf cas de métaphore) de l'énoncé. C'est encore cet héritage qui favorise l'expression de la futurité⁹ : le *vouloir*, impliquant par essence un hiatus (entre le désir et son aboutissement), sera apte à exprimer le décalage entre la « visée » (l'occurrence est envisagée mais / et non validée) et la validation de l'occurrence envisagée : cette validation reste virtuelle, ce que reflète la base verbale du verbe lexical constituant essentiel du prédicat, et relève du prévisible (modalité épistémique, de type II : cf. note 8).

⁴ Voir *CRGA* (*Cahiers de recherche en grammaire anglaise*, 1982), tome 1 : J. Bouscaren, J. Chuquet, F. Demaizière, « Le *WOULD* dit fréquentatif » ; H. Adamczewski (1982), *Grammaire linguistique de l'anglais*, ch. 6. ; J. Bouscaren et J. Chuquet (1987), *Grammaire linguistique*, p. 62 et suivantes.

⁵ J.-R. Lapaire et W. Rotgé, *Linguistique et grammaire de l'anglais*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1991, p. 483.

⁶ H. Adamczewski (1982 : 147) donne la « concordance inhérente » comme trait commun aux emplois de *will* et de *can*. *Will* et *shall* ont par ailleurs pour trait commun d'être plus orientés « vers la prédication », par opposition à *can* et à *may*. Comme *will* et *shall* nouent au même titre que *can* ou *may* une relation prédicative, leur caractéristique commune est reformulée ici *orientation vers la validation* (de la relation prédicative).

Ces deux oppositions recouvrent tous les emplois de *will*, *shall*, *can* et *may* et donnent une cohérence à leurs oppositions et à leur complémentarité.

⁷ Cf. Merle, 2004, *Will* et la volition, in *Contrastes*, Ophrys, p.127-140, 2004 : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00378858/document>.

⁸ A propos des modalités énonciatives dans la TOE (Théorie des Opérations Énonciatives), cf. J. Bouscaren, J. Chuquet, L. Danon-Boileau (1987), p. 36-37 et suivantes.

⁹ Paul Larreya (1984 : 196-201) retrace les différentes étapes vers l'expression d'une futurité affranchie de tout héritage étymologique. Sa démarche, à propos de *will*, rappelle la remarque de Damourette et Pichon à propos du futur : « Depuis les époques les plus anciennes de la langue, le futur exprime les phénomènes à venir en les présentant comme certains, tout au moins avec toute la certitude que peut comporter l'avenir. », ainsi que celle de Jacques Boule (cf. ch. 1, § 1.2.1.2, p. 18 : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00672522>). Cf. P. Larreya : *Le possible et le nécessaire : modalités et auxiliaires modaux en anglais britannique*, Paris, Nathan Recherche, 1984.

Remarque : la *congruence interne*, composante de l'invariant de *will*, laisse subsister une trace de l'héritage. Mais cette composante n'est nullement incompatible avec la prédiction « pure ». Elle la favoriserait même plutôt, *via* l'effacement maximal de l'énonciateur (qui noue la relation énonciative en la centrant sur les critères de congruence interne et d'orientation de la relation prédicative vers la validation).

P. Larreya (1984 : 200) souligne à quel point il est difficile de démêler la valeur « prédiction » de la valeur « volonté » (même en présence d'un contexte construit) :

En ce qui concerne l'anglais contemporain, il semblerait donc possible de distinguer trois catégories pour les emplois de prédiction / volition de WILL : (a) volition pure, comme dans [...] *You won't let me breathe* ; (b) prédiction pure, comme dans *She'll be 20 next month* ; (c) prédiction + volition, comme dans *Will you have some tea?* [...] Dans la pratique, toutefois, il est difficile de distinguer la deuxième catégorie de la troisième. On pourrait certes affirmer que l'on a affaire à une prédiction pure chaque fois que le procès est de nature non-volontaire (par exemple *be 20*), mais rien n'exclut la possibilité d'avoir une prédiction pure dans le cas où le procès est volontaire.

La même remarque s'applique à la distinction entre première et troisième catégories.

Il est en effet fréquent que l'on puisse déceler une superposition des interprétations radicale dynamique (volonté) et épistémique (prévisible)¹⁰ : la valeur radicale incluant la compatibilité sujet-prédicat, et le prévisible se concluant à partir de cette compatibilité, en fonction des circonstants. Ainsi dans l'exemple suivant :

(10) *There were two sisters, Maude and Angela, who lived on the Thanet Marshes in a cottage [...]. They were craft workers in metals, wool and cloth and dried flowering things, and they were as green as grass. [...] They **would eat** no meat nor anything from a dairy and their shoes were made of plastic and they fainted at the sight of furs.* (Jane Gardam, 'The Pillow Goose', 1995)

Du contexte fourni en amont, le lecteur est amené à induire un comportement caractéristique et donc à anticiper sur la modalité nouant la relation <*They eat meat or anything from a dairy*> : une telle relation entrerait en contradiction avec ce qui précède si un refus ne confirmait son caractère invraisemblable. De cette superposition (ici refus + (in)vraisemblance) résulte l'interprétation « propriété caractéristique du sujet » (*unlikely to 1* lexical, *not inclined to*), « comportement prévisible » (*unlikely to 2*, épistémique).

Quelle que soit l'interprétation de *will / would*, radicale, épistémique, superposition des deux interprétations ou prédiction pure, la fonction nodale

¹⁰ Le lien est tellement étroit entre valeur radicale et énonciation d'un prévisible, *via* la compatibilité sujet-prédicat, que J.-C. Souesme établit une identification « *Will* modal radical = valeur de prédictibilité » (*Grammaire anglaise en contexte*, Paris, Ophrys, 1992, p. 145).

de *will* / *would* s'accompagne d'une fonction modale dont l'invariant est la **congruence interne**¹¹ et une **orientation de la relation prédicative nouée autour de *will* / *would* vers la validation**.

5.2. L'énonciateur et *will*

L'emploi de *will*, comme celui de tout relateur, résulte de choix dont l'énonciateur est responsable : ces choix reflètent une intention de signifier et font accéder la relation prédicative au statut de relation énonciative¹². Nous faisons ici l'hypothèse que l'emploi de *will* / *would* signale aussi un effacement maximal de l'énonciateur¹³.

Lorsque la relation se noue à l'aide de *will* / *would*, l'invariant est la compatibilité, la congruence sujet-prédicat (que l'on ait affaire à une prédiction pure, ou à l'expression d'une volonté) et une orientation vers la validation de la relation nouée autour de *will* / *would*. En énonçant cette compatibilité et cette orientation, l'énonciateur signale que toute intervention extérieure est superflue et non pertinente, le cas extrême étant l'interprétation radicale de *will* posant comme critère relateur la volonté du sujet.

A l'inverse de *would*, *should* radical signale la « non-autonomie » du sujet (cf. J. Bouscaren et J. Chuquet, 1987 : 57), l'absence de congruence *a priori* entre sujet et prédicat, et donc une dépendance externe (de type déontique).

Ainsi les deux exemples suivants s'interprètent de façon radicalement différente :

(11a) *Votre pipe ?... Qu'aurais-je fait de votre pipe ?... (Objectif Lune, p. 30)*

(11b) *Your pipe ? What would I want with your pipe ?*

(12a) *Pourquoi aurais-je l'air réjoui ? (Objectif Lune, p. 56)*

(12b) *Why on earth should I look happy ?*

Dans les deux cas, la modalité de phrase interrogative établit une relation de dépendance énonciateur-coénonciateur (« selon vous, ... ? »), mais le

¹¹ Voir ch. 4 : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01371234>.

¹² cf. L. Danon-Boileau, *Énonciation et référence*, Paris, Ophrys, 1987, p. 15-25.

¹³ Dans les cas d'identification énonciateur-sujet de l'énoncé, cet effacement ne semble plus pertinent (*I'll do it*, offre spontanée, ou *All right then, I'll do it*, acceptation résignée), puisque cette identification rappelle que l'énonciateur est à l'origine même de la compatibilité énoncée. Mais l'énonciateur n'en prononce pas moins la compatibilité sujet-prédicat, la congruence inhérente aux termes en présence, **indépendamment de toute contrainte** : s'il y a encore trace d'un conflit, elle sera marquée par *all right then* ou par l'intonation, *will* signalant la résolution de ce conflit : c'est dans ce sens que l'intervention **de l'extérieur** (de l'énonciateur sur le sujet de l'énoncé) est effacée. L'identification énonciateur-sujet de l'énoncé, à la 1^{ère} personne, se matérialise dans le sujet **à l'intérieur de l'énoncé** et le critère de compatibilité **interne** à l'énoncé s'applique également.

traducteur, en 11b, pose comme critère relateur de la relation énonciative la compatibilité même du sujet et du prédicat (implicitement, il n'y a pas d'instanciation envisageable de la place laissée ouverte par *wh-*), prêtant ainsi au locuteur l'intention d'amener le co-locuteur à reconnaître que le **critère de compatibilité** n'est pas satisfait (glose : « mais enfin, vous me connaissez... sur quelle compatibilité sujet-prédicat s'appuierait l'orientation vers la validation d'une telle relation ? »).

En 12b, le choix de *should* établit une dépendance supplémentaire et *ipso facto* signale l'absence de congruence (glose : « trouvez moi une bonne raison, car il faut m'en imposer une étant donné qu'il n'y a *a priori* aucune compatibilité entre ce prédicat et moi sujet de l'énoncé »).

En 11b le co-locuteur est amené à se prononcer sur la compatibilité **interne** à l'énoncé (critère interne non vérifié ici mais **central** et seul pertinent) ; en 12b il est invité à pallier l'absence de compatibilité interne (à l'énoncé) par une intervention de l'extérieur (critère interne exclu et non pertinent, intervention extérieure **fondamentale**, dépendance **externe** rattachée ici à la cause recherchée, *why* [...] ?).

Lorsque *will* / *would* n'expriment plus la volonté, mais le prévisible, le probable, la futurité, le critère **interne** de compatibilité et l'**orientation** vers la validation demeurent. Toute prise de position épistémique opérée à l'aide de *will* / *would* revient ainsi à placer un énoncé sur le gradient épistémique **en fonction de** ce critère de congruence interne. L'énonciateur prononce donc que les éléments en relation (sujet, prédicat, circonstants) se situent d'eux-mêmes¹⁴ dans une relation de congruence, indépendamment de toute intervention de l'extérieur : de là découle l'interprétation « propriété caractéristique », « comportement prévisible », « très forte probabilité » (qui se situe sur le gradient épistémique au plus près du certain), « futurité ».

¹⁴ On pourrait considérer un « futur d'injonction » du type *You will report tomorrow at 8.00* comme un contre-exemple. La force de contrainte d'un tel énoncé tient d'abord à la situation d'énonciation et au statut respectif du locuteur et de l'allocutaire ; ensuite au fait que le premier énonce comme compatibles sujet et prédicat alors même que le sujet est l'allocutaire, ce qui revient à verrouiller toute prise en compte de la volonté du sujet allocutaire (ou, à l'opposé, revient à empiéter sur le domaine des propriétés du sujet en énonçant comme sienne une volonté qui n'est pas la sienne – une telle intrusion rejoindrait des injonctions du type « souriez » ou « soyez heureux ») ; enfin, toute trace d'intervention déontique (grammaticale ou lexicale *must* / *should* / *shall* / *order*...) est effacée : la voie tracée par le locuteur est imposée avec d'autant plus de force qu'elle n'offre aucune prise à la contestation. Nous retrouvons l'exploitation de la caractéristique de *will* exposée ci-dessus : un effacement maximal de l'énonciateur qui prononce comme indéniable, inhérente, interne à l'énoncé, indépendante de toute intervention de l'extérieur, la congruence sujet-prédicat (et l'orientation de la relation vers la validation).

Conclusion : *will* est une forme fondamentalement dépendante des éléments internes d'un énoncé, même dans les cas d'identification énonciateur-sujet de l'énoncé.

5.3. *Will* dans un segment repère

L'hypothèse posée ici part des constatations faites à la section précédente : l'emploi de *will* / *would* s'appuie fondamentalement sur un repérage interne à l'énoncé. Lorsque *will* / *would* tendent vers une interprétation épistémique, la prise de position épistémique de l'énonciateur est avant tout repérée par rapport à des indices, un contexte, des critères de compatibilité, l'interprétation d'une situation et, à ce titre, cette prise de position n'est pas hypothétique (repère) mais **conclusive et repérée**, orientée vers la validation. On ne peut dire d'un tel énoncé qu'il soit la formulation d'une hypothèse (repère), alors qu'il est essentiellement conclusion repérée¹⁵.

Ainsi, l'énoncé suivant contient un conditionnel présenté explicitement comme « hypothétique » :

(13a) *Toutes les hypothèses peuvent être émises, qui vont de la plus indulgente – le fichier se serait « perdu » durant des années [...] – à la plus sévère : une volonté inébranlable de cacher la détention de documents [...]*
(Le Monde)

¹⁵ Ensuite seulement le segment repéré sera susceptible de devenir repère. Ainsi, on ne peut énoncer *S'il est probable que...* (c'est-à-dire prendre un segment épistémique pour repère) sans qu'il y ait pour préalable (préconstruit) *Il est probable que...* (conclusif et repéré).

Mais il s'agit d'une tendance d'autant plus difficile à vérifier que 1. la superposition des valeurs de *will* / *would* établit un continuum entre les deux extrêmes (épistémique et radical) qui a pour invariant, d'une extrémité à l'autre, le critère de compatibilité. 2. La perception unitaire de *will* / *would* est radicalement opposée à un éclatement des valeurs : quels que soient les emplois et contextes, il s'agit bel et bien d'un seul et même *will*, d'un seul et même *would*.

Ainsi, à quelqu'un d'inquiet parce qu'on vient de lui emprunter quelque chose de précieux, on pourra dire "*She'll give them back to you*". En tant que prise de position épistémique (solution – incomplète – d'un problème de connaissance), il s'agit d'une conclusion fondée sur la compatibilité des éléments internes de l'énoncé (tel sujet, tel prédicat, tels circonstants mis en relation => telle conclusion (repérée) : très forte probabilité).

Remarque : par définition, une modalité épistémique formule un problème de connaissance, au même titre que l'assertion. Mais l'assertion comporte la solution du problème en donnant un énoncé comme certain, alors que l'épistémique se caractérise par un gradient en deçà du certain. Le voisinage des modalités de type I (assertion) et II (épistémique) ne fait aucun doute : on peut envisager l'assertion comme un cas particulier de l'épistémique (le *centre attracteur* du gradient épistémique), et certains linguistes nomment modalités assertives les modalités épistémiques.

(13b) *This gave rise to all kinds of surmises, ranging from the most indulgent – the records were ‘lost’ over the years [...] – to the most severe: there was an unshakable determination to conceal documents [...] (The Guardian Weekly)*

Ce conditionnel n'est pas conclusif, et ne signale nullement la congruence des éléments en relation ni le caractère probable d'une telle relation (**orientation contraire** malgré la polarité positive (affirmative) du segment : relation prédicative « invraisemblable » et non « vraisemblable »), arbitraire du contenu propositionnel *le fichier se serait perdu*, caractéristique du *thétique* et non du conclusif, intrusion d'une origine-point de vue externe et éventuellement remise en cause de la fiabilité d'une source, selon l'interprétation que l'on fait des guillemets entourant « *perdu* » / « *lost* ») :

Le traducteur ne peut employer *would+BV* pour les raisons évoquées ci-dessus : arbitraire de la relation sujet-prédicat, absence de congruence, repérage par rapport à une source extérieure (présence des guillemets) et non repérage interne, réorientation vers la mise en doute (désassertion) et non vers l'expression du probable ou du vraisemblable, « hypothèse » (*surmise*) qui n'est ni hypothèse (*hypothesis*) ni conclusion (prise de position épistémique).

Would étant exclu, la source n'étant pas mentionnée, le traducteur a recours à une assertion : les deux indices *surmise* et « ... » suffisent à nuancer sa fiabilité.

En revanche, dans un segment repère, soit *will / would* entrent dans une reprise de préconstruit, soit l'interprétation de *will* tend à être radicale : à l'inverse de l'épistémique qui conclut au probable à partir de critères de compatibilité, *will / would* radical fournit pour point d'appui (repère) le critère de compatibilité réactivé. A l'extrême, *will / would* retrouve sa valeur pleine de *volonté du sujet*.

En conclusion :

1. L'interprétation épistémique de *will / would* est fondamentalement repérée. Elle conclut à la congruence interne et à l'orientation vers la validation.

2. L'interprétation radicale de *will / would* signale une congruence interne et une orientation vers la validation. Mais elle n'est pas fondamentalement conclusive et elle est donc apte à nouer une relation-repère.

5.3.1. Le prévisible ou le vraisemblable pris comme repère

Ce sont sans doute les emplois les plus rares. Rarissimes parce qu'ils viennent en apparence contredire les caractéristiques dominantes de *will* / *would*. G. Leech¹⁶ en donne l'exemple suivant (1987 [1971] : 65) :

If you will be alone at Christmas, let us know about it.

qu'il commente ainsi :

The effect of using *will* here is to make the relation between the *if* clause and the independent [sic] clause a matter of present rather than future contingency; *i.e.* 'If you can predict *now* that you will be alone at Christmas, let us know about it *now* (or at least before Christmas)'. The effect of the Simple Present is quite different: *If you are alone at Christmas, let us know about it*. This means: 'If, at Christmas, you find yourself alone, let us know about it *at that time*'.

Remarques

1. La première glose (*'If you can predict now that you will be alone at Christmas, let us know about it now (or at least before Christmas)'*) montre bien que c'est le caractère prévisible, vraisemblable, de la relation (<you-be alone>) qui est pris comme repère de la seconde proposition.

2. Cette même glose montre que, avant d'être pris comme repère, ce caractère prévisible **résulte d'un travail préalable** (explicite, fourni en amont, ou implicite : *If you can predict*). Il y a donc **reprise** selon l'enchaînement suivant : a) **préalable** : relation <I/you – be alone at Christmas> vraisemblable ; b) **reprise** de ce préconstruit (préalable) : *If so, ..., c'est-à-dire, « Si une telle orientation est le cas... »*.

3. La glose donnée pour l'exemple modifié (*If you are alone...*) montre bien que le repère construit à l'intérieur de la subordonnée n'est plus le caractère prévisible de la relation (orientation vers la validation), mais la **validation** même de cette relation. On retrouve alors le type de repérage le plus fréquent, celui qui, centré sur une **validation**-repère, exclut l'emploi de *will* (qui n'est tout simplement plus pertinent) dans l'immense majorité des subordonnées hypothétiques ou temporelles (en *if, when, after, etc.*).

L'exemple suivant, dans lequel *won't* ne peut pas donner lieu à une interprétation radicale pleine, mais continue d'exprimer la congruence sujet-prédicat et l'orientation vers la validation, correspond bien à la glose de Leech (*if you can assure me / predict now that it won't take long*) et reflète le préalable (**you know whether it will take a long time or not**) :

¹⁶ Geoffrey N. Leech, *Meaning and the English Verb*, Londres, New York, Longman, 1971 (rééd. 1987).

*Mrs Slater doesn't live here, I said. What'd she win?
I have to show you, he said. May I come in?
I don't know. **If it won't take long**, I said. I'm pretty busy.* (Raymond Carver, 'Collectors', 1976)

R. Quirk & *alii*¹⁷ (1985 : 1009) donnent, eux aussi, quelques exemples de protases en *will*, dont le suivant :

*If the water **will rise** above this level, then we must warn everybody in the neighbourhood.*

Ils lui opposent la variante dans laquelle le repérage fourni par la subordonnée se fait non plus sur le caractère vraisemblable, prévisible, de la relation, mais sur la validation de cette relation :

If the water rises above this level, then we must warn everybody.

Ils considèrent que ce second énoncé est peu vraisemblable ; il revient en effet à rendre l'alerte tributaire non plus de l'anticipation d'une aggravation de la situation mais de la validation même de cette aggravation. Il impliquerait alors que l'on attende pour donner l'alerte que la cote d'alerte soit dépassée, alors que l'énoncé précédent implique que, ce dépassement étant prévu (congruence et orientation vers validation), l'alerte doit être donnée.

C'est ainsi que l'on en arrive à une situation de repérage peu ordinaire, pour des raisons bien compréhensibles : c'est ici le caractère prévisible d'un contenu propositionnel, celui du premier segment, de la protase, qui tient lieu de repère pour le second segment, l'apodose.

Or, si une telle situation de repérage est rare, c'est que, pour remplir sa fonction, un repère a besoin de stabilité et que, dans l'immense majorité des cas, c'est la validation-même d'un contenu propositionnel qui tient lieu de repère et non son caractère prévisible.

De façon complémentaire, le caractère prévisible d'une relation tend à être repéré plutôt que repère. Mais le dialogue de R. Carver cité ci-dessus et l'exemple de Quirk & *alii*, montrent bien qu'il est ici parfaitement pertinent de prendre pour repère le caractère prévisible et non la validation des contenus propositionnels des segments *If it won't take long* et *If the water will rise*.

Mais il ne fait aucun doute non plus que le caractère prévisible de ces segments-repères est présupposé (implicite préalable : prévisible déjà connu, du co-locuteur dans l'exemple de Carver, du locuteur au moins dans l'exemple de Quirk & *alii*), et que c'est en tant que tel qu'il peut servir de

¹⁷ R. Quirk, S. Greenbaum, G. Leech, J. Starvik, D. Crystal, *A Comprehensive Grammar of the English Language*, Londres, New York, Longman, 1985.

repère : il résulte d'un travail préalable de repérage. *Will* n'est pas apte à un fonctionnement *thétique* (à structurer un thème *ex abrupto*), sauf dans ses emplois radicaux.

Quirk & *alii* ajoutent d'ailleurs que, dans les protases en *will / would* correspondant à ce type d'interprétation (caractère prévisible, vraisemblable, de la relation repère), la présence de l'aspect *be-Ving* est plus fréquente que son absence (sans doute précisément parce que la protase correspond à la reprise, à titre de repère hypothétique, d'un travail préalable d'évaluation épistémique). L'exemple suivant se comprend ainsi :

(14) *I expect you'd have mitched off school { if you'd have been doing Thucydides }¹⁸.* (Rachel Gould, "Thucydides", 1983)

Glose de la protase *if you'd been doing Thucydides* : « à supposer (*if* => prédication repère, donc « à titre de repère hypothétique ») rétrospectivement (*have -en*) un tel préconstruit (*be + Ving*, référence à une activité du sujet), associé à un tel prédicat (*do Thucydides*), vraisemblable (*will*) dans un plan imaginaire (*ed*) et compatible (invariant de *will*) avec un tel sujet (reprise de *you*) ».

5.3.2. La valeur radicale de *will / would* prise comme repère

Lorsque *will* entre dans un segment-repère, la valeur radicale de *will* est de loin la valeur la plus fréquente : c'est alors le *vouloir* du sujet qui est critère-relateur et critère-repère. M. Brookes¹⁹ illustre la réactivation de cette valeur par les exemples suivants :

(A) *If you will / would just fill out the application form, I'll fetch the personnel manager.*

(B) *If you fill out the application form, I'll fetch the personnel manager.*

Il les commente ainsi : "*Statement B implies a condition 'I won't fetch the manager unless...' whereas statement A could be paraphrased 'If you don't mind doing that while you are waiting...'.* It is clear then, that the use of '*will*' or '*would*' after '*if*' is very much more polite." Ce surcroît de politesse tient à ce que, en A, le repère est précisément le (*bon*) *vouloir* de l'allocutaire, alors que, en B, le repère est la *validation* de la relation contenue dans la protase.

¹⁸ Les accolades en caractères gras { } sont utilisées pour désigner les protases et mettre en évidence des énoncés ayant un fonctionnement de systèmes hypothétiques.

¹⁹ *My Grammar Is Rich*, Paris, Ellipses, 1996, p. 50.

Ce type de construction est très fréquent. Les énoncés suivants, par exemple, construisent leur **protase** sur cette dernière valeur (bonne volonté du sujet) :

(15a) *Je **serais** particulièrement heureux { si vous **consentiez** à me revendre votre bateau }.* (*Le Secret de La Licorne*, p. 4)

(15b) *I **would be** so very grateful { if you **would agree** to sell me your ship }.*

(16a) *Quelle **serait** leur joie { si vous acceptiez de venir, comme vous êtes là, leur chanter quelque chose }.* (*L'affaire Tournesol*, p. 55)

(16b) *[...] and it **would give** us much pleasure { if you **would agree** to come, just as you are, and sing for us }.*

En anglais, en raison de la valeur fondamentale de *would* (congruence interne), la présence de *would* n'est nullement incompatible, comme on vient de le voir, avec celle de la conjonction *if*. En posant *would* comme relateur sujet-prédicat et le consentement (*vouloir*) du sujet (*you*) de la protase (et coénonciateur) comme critère de compatibilité entre prédicat et sujet, mais sans exclure la voie négative, c'est-à-dire soit le refus soit l'absence de consentement (*vouloir*), l'énonciateur pose également ce consentement comme repère (rôle de *if*) de l'apodose appréciative (*I would be so very grateful / it would give us much pleasure*).

On peut se demander si le choix du traducteur n'est pas redondant puisqu'il pose en séquence deux notions (grammaticale *would* et lexicale *agree*) exprimant l'une et l'autre la concordance. L'intérêt d'un tel choix tient à ce que, en évitant le repérage de l'apodose par rapport à la validation (*if you agreed*) de la relation (<you-agree>), il élimine l'interprétation fournie par la glose de B ci-dessus (condition nécessaire) et donc toute nuance comminatoire en 15 (*no gratefulness unless...*) et toute nuance de caprice en 16 (*no pleasure unless...*). La pression n'en est que plus efficace en 15, le caprice mieux à même d'être satisfait en 16 : le repérage de l'apodose ne se fait pas par rapport à l'obstacle de la validation préalable de la protase, mais par rapport à l'absence d'obstacle matérialisée par *would*.

5.4. Protase en *si* contenant une forme en *-rait*

En français, en revanche, les rares cas où une forme en *V-raït* apparaît dans une protase en *si* sont ceux que les grammairiens décrivent comme des

cas de « contamination »²⁰ par télescopage de deux structures. L'énoncé suivant en fournit un exemple :

(17a) « *Au lieu de parler de notre travail, les politiques ont surtout dit que Maastricht signifiait moins de fonctionnaires, moins de pouvoir pour eux, plus de contrôle par les Etats. Comme si tout irait mieux { sans nous }.* » (Le Monde)

(17b) “*Instead of talking about our work, the politicians' main message was that ratification of the Maastricht treaty would result in fewer EC officials, less power in their hands, and increased control by individual member states. It was almost as if they thought everything would work better { without us }.*” (The Guardian Weekly)

Il y a ici, dans la comparaison chimérique (ou comparaison hypothétique ou comparaison explicative) introduite par *comme si*, télescopage de deux repérages, l'un par rapport à une source d'énonciation rapportée (*les politiques ont dit que*), l'autre par rapport à un repère hypothétique (*sans nous*). La solution du traducteur est ici de faire réapparaître le repérage interne par rapport à un segment introducteur (*they thought* – souligné ici en tant qu'élément introducteur) relais à l'intérieur de la comparaison chimérique.

²⁰ Ex. : *Je veux être foudroyé si elle n'irait pas remettre une lettre d'amour à la reine si je l'en priais* (Mérimée). « Si je l'en priais elle irait... » + « Je veux être foudroyé si... » Cité par R. L. Wagner et J. Pinchon (1991 : 393).

Conclusion

Quelques problèmes de traduction

Les énoncés (7) et (8) présentent les deux emplois du conditionnel donnés pour les plus représentatifs. Dans l'un et l'autre cas, la traduction propose *would* + *BV* (base verbale) comme équivalent le plus proche :

(7a) [...] *si j'étais à ta place, je **ferais** réparer cette marche au plus vite.*
(*Les Bijoux de la Castafiore*, p. 17)

(7b) *And if I **were** you, [...], I'd **get** that step fixed.*

(8a) *Oliveira nous **avait** pourtant bien **dît** qu'il **se tiendrait** près de la fontaine [...]* (*Coke en stock*, p. 26)

(8b) *Oliveira was quite definite that he'd **wait** near the well, [...]*

Mais on ne peut bien entendu en inférer une équivalence systématique. Les caractéristiques de *would* + *BV* ne recouvrent pas celles du conditionnel français puisque celui-ci peut :

- s'employer dans un segment repère, sans pour autant que soit posé pour repère le caractère vraisemblable, probable, d'une relation ni la volonté du sujet (ex : conjonctives temporelles, protases en **-rait**, relatives déterminatives chimériques) ;
- structurer un virtuel subjectif jusqu'à l'arbitraire (conditionnel thétiqque de type ludique, ou thétiqque de type chimérique) : de tels énoncés se caractérisent par leur dépendance externe ;
- exploiter le trait « non vérifiable » (conditionnel journalistique ou de précaution) pour colorer de non-certain le contenu d'une assertion. De tels énoncés se caractérisent non par leur orientation vers la validation, mais par une orientation contraire.

En anglais, en revanche, l'emploi de *would* engage l'énonciateur dans un jugement sur la congruence des termes mis en relation et sur l'orientation de la relation prédicative vers la validation : cette congruence interne est fondamentale, rend nécessaire l'effacement de toute intrusion de l'extérieur et favorise un repérage interne de type contextuel. Autrement dit, l'héritage sémantique de *will* / *would* persiste dans leur invariant et interdit tout type de

repérage susceptible d'évacuer le critère de congruence interne (cas cités ci-dessus).

En tant que forme dépendante d'un repérage complexe, le conditionnel peut être repéré, tout comme *would* + *BV*, par rapport à un repère interne (repère hypothétique ou source énonciatrice seconde). Ce sont les deux emplois qui mettent explicitement en œuvre un repérage indirect, par le biais duquel se construit le plan *toncal*.

Mais le conditionnel pourra aussi être entièrement dépendant d'une source extérieure, ce qui n'est possible dans le cas de *would* que lorsqu'il y a une identification énonciateur-sujet de l'énoncé. Mais ce cas, comme on l'a vu, réactive l'invariant sémantique (compatibilité radicale dynamique sujet-prédicat), maintient l'orientation (vers la validation de la relation prédicative), et ne contredit en rien le critère de dépendance interne, puisque, à la faveur de l'identification énonciateur-sujet de l'énoncé, la source se trouve matérialisée à l'intérieur de celui-ci (1ère personne) et le sujet, lieu-tenant de l'énonciateur interne à l'énoncé, répond aux critères fondamentaux comme tout autre sujet²¹.

Il ne fait donc aucun doute que l'équivalence entre conditionnel français et *would* + *BV* possède ses limites : il sera parfois nécessaire de recourir à d'autres solutions pour exprimer dépendance externe, structuration théique, validation-repère ou désassertion, qui toutes font partie du champ d'application du conditionnel, mais sont en contradiction avec celui de *would* + *BV*.

1. Repérage : rôle de l'analyse

L'exemple suivant, quant à lui, semble n'offrir qu'un repérage de type temporel par rapport à une situation d'énonciation seconde :

(18a) Prenant l'hypothèse d'une sécession du Québec dans un climat d'extrême tension, menant le Canada à la balkanisation, la plus grande banque du pays, qui milite pour le « oui », a affirmé qu'en dix ans cette « désunion » pousserait 1,25 millions de Canadiens à s'expatrier aux Etats-Unis, les autres voyant leur revenu baisser de 5 %. La croissance du PIB souffrirait d'un manque à gagner de 18 %. (Le Monde)

²¹ W. Rotgé cite (J.-R. Lapaire et W. Rotgé, 1993 : 165) G. Lakoff (1980) : "Where there's a will there's a way". L'interprétation de *will* nominal est celle de la volonté, mais on pourrait tout aussi bien donner une interprétation métalinguistique universelle à ce proverbe : tout emploi de *will* / *would* implique le frayage d'une **voie** et une **orientation vers** la validation (orientation radicalement opposée à celle du conditionnel de désassertion, par exemple).

(18b) *Working on the hypothesis of Quebec seceding in a climate of extreme tension leading to a Balkanisation of Canada, the country's largest bank, which is campaigning for a "yes" vote, has declared that in ten years this "disunion" **would force** 1.25 million Canadians to pull up stakes and go to the United States, while the other Canadians **would see** their incomes dropping by 5 per cent. The growth of the GDP **would decline** by 18 per cent. (The Guardian Weekly)*

Or on constate que le traducteur a opté, en traduisant le segment introducteur *la plus grande banque du pays a affirmé que* (souligné en tant que segment introducteur) par un *present perfect* (*has declared that*), pour l'interprétation « aspect de présent » et non pour l'interprétation « passé » (l'une et l'autre correspondant à l'ambivalence du passé composé français) : le lien entre l'argumentaire rapporté et le contexte électoral, thème de l'article, justifie le choix d'un *present perfect*. Or un repérage introductif au présent ne saurait *a priori* justifier l'emploi de *would*.

On s'aperçoit par ailleurs qu'une transposition-reconstitution de style direct – à titre de manipulation – donnerait : « *Cette désunion pousserait...* » (et non *poussera*).

Ensuite, on constate que le contexte amont contient explicitement une hypothèse : « *Prenant l'hypothèse d'une sécession du Québec dans un climat d'extrême tension* ». Le terme d'hypothèse est ici employé au sens de soubassement ou repère hypothétique (*hypothesis*).

Enfin, { *cette « désunion »* } est une reprise intégrale du repère hypothétique complexe posé en amont, et joue pleinement son rôle de repère hypothétique sur lequel se fonde la projection [...] *pousserait* [...].

Dans la traduction, c'est donc { *this "disunion"* } qui seul justifie, en tant que repère hypothétique, l'emploi de *would*.

En tant que repère hypothétique, cet élément ne constitue pas une proposition entière, mais il joue un rôle identique à celui d'une protase dans la mesure où il fournit un thème-repère sur lequel s'appuie l'apodose (qui en est le développement logique).

2. Quelques problèmes de traduction

Le traducteur est déjà sensibilisé au problème abordé ici : le seul danger est que naisse un automatisme des deux emplois donnés pour dominants. Même si la forme *would+BV* peut être considérée comme le plus proche équivalent anglais du conditionnel français, comme en attestent les énoncés 7 et 8, toute forme en *V-raït* ne pourra pas se traduire par *would + BV*. Ainsi, l'énoncé suivant (conditionnel conjectural) :

(19a) [Entretien avec le ministre des biens culturels italien] — *En refusant de « prêter » la place Saint-Marc pour la clôture du Festival de Venise, vous avez suscité des polémiques. Le public **serait-il** insensible à son patrimoine culturel ? (Le Monde)*

(19b) *A great deal of fuss was made over your refusal to “lend” the Piazza San Marco for the closing ceremony of the Venice film festival. **Do you think** the public **is** insensitive to their cultural heritage? (The Guardian Weekly)*

Un grand nombre de situations énonciatives permettent néanmoins de recourir en toute confiance à la forme *would* + *BV*. Énonciation seconde et protase en *si* fournissent bien entendu les repères internes sur lesquels peut s'appuyer *would*+*BV*. Mais la protase (le repère hypothétique) est souvent un élément de l'énoncé moins voyant qu'une subordonnée hypothétique en *si*, comme le montre encore l'exemple suivant, dont la traduction fait réapparaître un repérage en *if* (Rappel : la protase est signalée par des accolades { }) :

(20a) [...] *je suis certain que nos téléspectateurs **seraient ravis { de vous entendre interpréter pour eux cette œuvre }...*** (Les Bijoux de la Castafiore, p. 33)

(20b) [...] *I know our viewers **would be overcome { if you would sing that great aria for them }...***

On constatera que le repère hypothétique peut se loger dans une complétive au subjonctif ou à l'infinitif, dans un syntagme prédicatif, un circonstant, mais il peut aussi être sujet d'une apodose (comme l'a montré l'exemple 18) ou élément syntaxiquement indépendant, ou encore ellipse (protase zéro), perçue uniquement à partir de l'apodose pour indice.

L'étude de ces différents repères sera l'objet de la prochaine partie, ainsi que celle des protases en *V-raît*, qui jouent toujours le rôle de repère hypothétique, mais à l'intérieur desquelles le conditionnel ne peut plus se traduire par *would* + *BV* :

(21a) *{ Ne **saurait-on** rien de lui } que Latino Bar, cette fleur étrange cueillie dans le golfe de Maracaibo, **suffirait** à l'imposer comme un cinéaste indispensable. (Le Monde)*

(21b) *But { **even if** Leduc **were** a total unknown }, his “Latino bar” **would suffice** to put him in the first rank of contemporary film-makers. (The Guardian Weekly)*

Dans un système hypothétique [*{ si p imparfait } - q conditionnel*], la distinction entre « irréal » et *potentiel* résulte toujours d'une interprétation du contexte et de la situation, qui seuls sont susceptibles de donner sa pertinence à cette distinction. La traduction du conditionnel donnera parfois lieu à

l'emploi de *will* + *BV*, dont on constatera les effets de sens, plus appuyés qu'en français :

(22a) « *Je veux les convaincre que l'investissement fait par les Etats-Unis pour la démocratie en Haïti n'est pas vain, et que { ne pas le mener à son terme } **reviendrait** à perdre tout ce qui a été fait : cette belle aventure de l'armée américaine **aurait été** pour rien.* » (Le Monde)

(22b) '*I want to convince them that US investment for helping democracy in Haiti is not in vain, and that { if it is not carried out properly }, **there is a risk of losing** everything that has been achieved. The fine American army operation **will then have been** for nothing.*' (The Guardian Weekly)

Par ailleurs la projection hypothétique ne se prolonge pas en anglais comme en français à l'intérieur des ramifications syntaxiques de l'apodose, *would* disparaissant là où le conditionnel persiste, comme dans la traduction de l'exemple suivant (*auraient raison* => *were right*) :

(23a) « *{ Si le sida était l'équivalent de la peste }, on **pourrait dire** que les pays **auraient** raison de mettre en place des barrières sanitaires à leurs frontières.* » (Le Monde)

(23b) "*If Aids were the same thing as the plague }, it **could be argued** that countries **were** right to erect health barriers at their borders.*" (The Guardian Weekly)

La traduction des subordonnées temporelles est sans doute le cas le mieux connu, et suscite l'analyse des relations de repérage entre propositions à l'intérieur d'un énoncé (*dès qu'il serait avec Odette* => *once he was in Odette's company*) :

(24a) *Comme chaque soir, dès qu'il **serait** avec Odette, [...], il **cesserait** de pouvoir penser à elle, [...]* (Du côté de chez Swann, p. 225)

(24b) *As on every other evening, once he **was** in Odette's company, [...], he **would cease** to be able even to think of her, [...]* (p. 250)

La traduction des relatives, et notamment des relatives chimériques, posera un problème du même ordre (*qui aurait passé sa vie à [...]* => *who had spent his life Ving*) :

(25a) *A sa mort, survenue en 1938, toute l'œuvre du « saint Jean-Baptiste du fascisme », comme on l'appela dans certaine nécrologie, apparaissait déjà comme l'immense erreur d'un homme de génie qui **aurait passé** sa vie à installer des voies ferrées dans un désert.* (Le Monde)

(25b) *On his death in 1938, it was clear that the whole oeuvre of this "St John the Baptist of Fascism", as an obituarist called him, had been a*

*monumental error: he was like a genius who **had spent** his life building railway lines that **led** nowhere. (The Guardian Weekly)*

Mais la traduction du conditionnel français donne aussi lieu en anglais à des transpositions – lexicalisation de la modalité au moyen de verbes (*seem, appear*), d'adverbes (*apparently*), d'adjectifs (*likely*), de locutions prépositives (*according to*) – qui ont pour point commun d'introduire des repères supplémentaires, traces de subjectivité (repères-points de vue) ou relais d'une source énonciatrice rapportée, repérages internes dont le français se dispense. A la transposition s'ajoute la modulation, qui réorganise l'énoncé à partir d'un terme différent (d'où parfois changement de diathèse), pour répondre à des exigences elles aussi liées aux problèmes de repérage. Ainsi dans l'exemple suivant (conditionnel journalistique appelé aussi conditionnel de précaution) :

(26a) « Admettriez-vous, leur **aurait-il dit**, que nous discussions des problèmes du Golfe avec l'Irak en votre absence ? » (*Le Monde*)

(26b) 'Would you accept it if we discussed the problems of the Gulf with Iraq but without you?' he **is said to have asked** them. (*The Guardian Weekly*)

Certains énoncés français, enfin, se rapprochent davantage de l'anglais, ceux dans lesquels entrent des verbes de modalité (*voudrait / aurait voulu ; pourrait (ne saurait) / aurait pu ; devrait (il faudrait) / (il aurait fallu) aurait dû*). Le français présente alors une structure syntaxique semblable à celle de l'anglais, puisque le verbe de modalité occupe la même position nodale que les modaux anglais. Les problèmes rencontrés seront alors ceux abondamment développés dans les études consacrées aux modaux, mais également celui posé par la présence du marqueur **-R-**. Le traducteur aura alors à se prononcer non seulement sur l'interprétation de chaque modalité (les deux systèmes ne se recouvrent pas), mais aussi sur le choix d'une structure.